

Lettre d'information AIMEylyan n°38 mai 2018

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre
Groupe au conseil municipal de Meylan

Cette lettre AIMEylyan résume le conseil municipal du 2 mai 2018.

Formellement, nous avons 2 conseils municipaux, un premier à 18h30 sans quorum pour finir l'ordre du jour du conseil précédent, arrêté pour cause de quorum non atteint suite au débat sur la chorale juive. Puis un second conseil avec un ordre du jour nouveau.

La chorale des « diaporism zinger »

Il a fallu plus d'une heure de débat en conseil pour obtenir la gratuité de la salle municipale où répète cette chorale. Nous vous rappelons que les « diaporism zinger » forment une association fondée il y a plus de 25 ans à Meylan qui encadre une chorale laïque avec un répertoire qui s'appuie sur les chants traditionnels juifs. Elle se réunit une fois par semaine à Meylan pour répéter et participe quelquefois à la vie de la commune.

Le maire veut appliquer strictement la délibération cadre de l'attribution des subventions aux associations, délibération qui prévoit que les associations doivent avoir au moins 40% d'adhérents meylanais. C'est une lecture trop stricte de la délibération qui prévoit aussi des dérogations possibles. Nous avons soulevé le caractère maladroite de cette décision dans le regain actuel d'antisémitisme en France et en Europe.

Dans un premier temps, Mme Husson, adjointe, a affirmé qu'elle avait reçu l'association et que celle-ci disposait d'une autre salle de répétition à Grenoble. Elle ajouta que l'association ne contestait pas la décision et que notre positionnement au conseil était purement politique. Une Meylanaise, dans le public, secrétaire de l'association et présente à cette fameuse réunion, a affirmé que Mme Husson n'était pas à la réunion et que l'association n'avait pas d'autre salle de répétition. De plus, l'association a bien contesté la décision municipale par un courrier au maire du 12 février, avec copie aux élus municipaux. Le comportement de Mme Husson n'est pas acceptable !

En tout état de cause, 9 autres associations subventionnées ne remplissent pas cette condition et non des moindres, les clubs de l'Entente Sportive du Rachais (foot), le BCTM (Basket), le LTMB (Basket), le NCAIp 38 (natation), le TTTM (tennis de table), Meylan Escrime, Meylan Grenoble Handibasket, Meylan Plongée et l'association Meylan AVF. D'autres associations subventionnées par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) seraient dans le même cas ! Devant cette incohérence, le maire a finalement lâché prise et a accepté la gratuité pour l'année 2018. Ce qui a été entériné par un vote à l'unanimité du conseil.

Une application stricte de la règle des 40% d'adhérents meylanais met en péril les subventions à neuf associations et des gratuités de salles à bien d'autres. Nous demandons à nos lecteurs d'attirer l'attention des membres de ces associations sur cette menace et nous sommes prêts à les rencontrer pour construire un argumentaire afin de préserver leur partenariat avec la commune.

Création d'une commission extra-municipale sur l'urbanisme - bis

Au dernier conseil municipal, nous avons obtenu le principe de la création d'une **commission extra-municipale** associant habitants et élus sur les questions d'urbanisme. Le maire avait alors reporté le vote de la création de cette commission au conseil municipal du 2 mai.

Cette commission s'est réunie pour la première fois le 25 avril dernier.

A la réception de l'ordre du jour du conseil municipal, dans lequel le vote pour la création de cette commission ne figurait pas, nous avons écrit [une lettre au maire](#) pour lui demander de porter à l'ordre du jour du conseil une délibération qui régularisait le statut de cette commission extra-municipale. Lettre restée sans réponse.

C'est aussi l'engagement pris dans l'éditorial de journal municipal d'avril mai où il écrit : « Une commission extra-municipale est créée et sera votée au prochain conseil municipal ».

En conseil, nous lui avons donc rappelé son engagement, pris par deux fois devant le conseil et dans le journal municipal. Il a répondu : « Je ne tiendrai aucune promesse ».

Le maire s'est alors emporté, signe de son impréparation et de celle de son équipe. Questionné sur la composition de ladite commission, il affirme qu'il ne peut en donner la liste car il ne la connaît pas ! Comment peut-on ne pas connaître la composition d'une commission qui s'est déjà réunie en sa présence ?

Pourquoi en-a-t-il exclu Jean-Claude Peyrin et Philippe Cardin, tous les deux conseillers métropolitains, appelés à voter le PLUI à la Métro ?

Enervé, il finit ses propos par des quasi-insultes en nous demandant d'« aller nous faire voir ». En signe de réprobation, nous avons quitté le conseil. Sans, alors, atteindre le quorum, car le groupe du maire avait beaucoup d'absents, le conseil n'a pu continuer à délibérer et le maire de déclarer « puisque c'est comme cela, je pars en vacances et vous n'aurez qu'à vous débrouiller »

Le maire se noie dans un verre d'eau. Il y a unanimité (si ce n'est dans le groupe du maire ?) au sein du conseil pour créer cette commission et lui donner les moyens de travailler. Pourquoi n'arrive-t-il pas à faire simplement les choses ? Pour aider, nous allons déposer une délibération pour le prochain conseil, régularisant l'existence de cette commission, les attendus du conseil municipal et le modus vivendi de la commission.

Un PLUI en phase finale d'élaboration

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) vit ses derniers ajustements avant son arrêt par le conseil métropolitain à l'automne. Ensuite, s'en suivra une enquête publique pour recueillir les avis des institutions et des habitants. Mais il est préférable que le document présenté à l'enquête publique soit au plus près des besoins communaux et métropolitains sur le choix des zones à construire en habitat, sur le maintien des zones économiques et agricoles, sur les projets d'urbanisme structurants, le respect et la reconnaissance du patrimoine paysager et environnemental.

Pour nous, l'un des enjeux majeurs est d'arrêter l'urbanisation de l'habitat à la parcelle qui tend à optimiser les équilibres économiques plutôt que la qualité de vie des habitants. Ainsi, nous désirons un contrôle des collectivités sur la reconstruction du triangle Société Générale/PLM/Faculté de pharmacie, de part et d'autre de l'avenue de Verdun. Nous militons pour que nous trouvions dans cette zone une mixité entre l'habitat, l'économique, les espaces verts et les jardins, les lieux de détente et les services. Pourquoi pas un éco-quartier ? Sachons retrouver l'esprit pionnier qui a conduit les élus des années 80 à construire l'« éco-quartier » des Béalières avant l'heure. Nous agissons au sein de la commission extra-municipale en ce sens.

Toujours aucune nouvelle sur l'avenir des LCR

Nous sommes inquiets face au silence et à l'inaction des élus pour maintenir en état les Locaux Communs Résidentiels (LCR). Par exemple, le LCR du Petit Bois est fermé depuis deux ans et rien n'est prévu pour le remettre en état. Nous avons questionné le maire et nous sommes toujours sans réponse.

Une inquiétude de plus en plus grande

Puisse le maire comprendre ces enjeux et arrêter des combats stériles internes à la majorité Tardy ! Comment appeler au rassemblement quand on a soi-même fomenté un putsch ? Comment faire fonctionner la commune quand les 25 élus de la majorité, y compris les adjoints, jouent les absents au conseil au point que c'est le 2^{ème} conseil qui ne peut se terminer faute de quorum ! Meylan et les Meylanais valent beaucoup mieux que ce triste spectacle !

Prochain conseil municipal

Lundi 25 juin 18h30

N'oubliez pas de visiter notre site <http://aimeylan.fr>

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>